

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES - HEBRIDES

J U G E M E N T

Audience publique du vendredi dix-sept novembre mil neuf cent soixante-sept.

Le Tribunal Mixte des Nouvelles-Hébrides séant au Palais de Justice à Port-Vila et composé de :

MM.

Georges GUESDON, Juge Français, Président,
James P. TRAINOR, Juge Britannique,
Louis PAGE, Assesseur,
en présence de M. J. FABRE, Procureur p.i.,
assistés de M. E. BUTERI, Greffier,

a rendu le jugement suivant :

Vu le jugement rendu à l'audience du 6 septembre 1967, sous le N° 55/67, par le Tribunal du 1er degré de la Circonscription des Iles du Centre (1), qui a condamné le nommé DINH Ngoc Thuy, - né vers 1917 à Thanh-Duc (Province de Ninh-Binh), Nord-Vietnam, de NGUYEN Dinh Ngoc, charpentier, demeurant à Port-Vila, - à quinze jours d'emprisonnement pour avoir conduit le véhicule N° 305, rue Winston Churchill, à Port-Vila, le 16 juillet 1967, alors qu'il était en état d'ivresse, fait prévu et réprimé par les articles 14 et 47 du Règlement Conjoint N° 4 de 1962 ;

Vu l'appel interjeté le 16 septembre 1967 par le prévenu contre le jugement susdit ;

Ouï Me de PREVILLY, pour l'appelant, en ses moyens de défense ;

Ouï M. J. FABRE, Procureur p.i., en ses conclusions et réquisitions ;

Après en avoir délibéré ;

Attendu que le premier juge a fait une juste appréciation des faits de la cause ;

PAR CES MOTIFS :

Confirme la déclaration de culpabilité et la condamnation à quinze jours d'emprisonnement prononcée contre l'appelant par le jugement susvisé N° 55/67 du Tribunal du 1er degré des Iles du Centre (1).

Le Condamne aux dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé, en audience publique les jour, mois et an que dessus./.

Le Juge Britannique :

James P. Trainor

Le Juge Français :

W. Buteri

Le Greffier :

W. Buteri

TRIBUNAL MIXTE DES NOUVELLES - HEBRIDES

APPEL DINH NGOC THUY

ETAT DES FRAIS

FRAIS dus à M. O. HONEGGER, Huissier, demeurant à Port-Vila.

CITATION A APPELANT :

Original	£Stg.	0. 4. 6	
Copie		0. 0. 9	
Transport		0. 5. 0 Total £Stg. 0.10. 3

Arrêté le présent état à la somme de :

DIX SHILLINGS ET TROIS PENCE STERLING.

PORT-VILA, le 17 novembre 1967.



V U :

Le Juge Britannique :

James P. Cairns

Le Juge Français :

[Signature]